

Selmayr, le nouveau boulet de la Commission Juncker

UE La nomination du nouveau secrétaire général sous la loupe du Parlement européen

► Les juristes considèrent que la nomination de Selmayr aurait dû faire l'objet d'un concours.

► Son avenir à ce poste ne devrait pas dépasser la fin du mandat de Juncker.

Quand la nomination d'un fonctionnaire au sommet d'une administration, en principe pour en assurer le fonctionnement efficace, discret, et à l'abri des pressions politiques, fait l'objet d'une session d'une commission parlementaire, cela commence mal pour le fonctionnaire et l'administration en question. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que cela ne s'est pas passé idéalement mardi après-midi à la commission du Contrôle budgétaire (Cocobu) du Parlement européen, consacrée au « parachutage » de Martin Selmayr : l'ex-chef de cabinet du président de la Commission Jean-Claude Juncker a été nommé le 21 février dernier au poste de secrétaire général de la Commission. Dès l'entame de la séance, la présidente Inge Gräßle a sévèrement pointé les conditions rocambolesques de la procédure : « Une nomination au poste de secrétaire général adjoint puis dans la foulée à celui de secrétaire général : il y a là quelque chose de curieux » (Entre les deux nominations, le secrétaire général en poste Alexander Italianer a annoncé sa démission, le tout ayant duré deux minutes.)

Deux heures et demie durant, le commissaire européen au Budget et aux Ressources humaines, l'Allemand Günther Oettinger, a tenté de convaincre les eurodéputés que, « M. Selmayr dispose des compétences

personnelles et professionnelles nécessaires », et que « la procédure suivie a été à la hauteur tant de l'esprit que de la lettre des règles ». Ce n'est cependant pas l'avis de la responsable du service juridique du Parlement européen à laquelle Mme Gräßle a demandé de faire rapport. Celle-ci démolit le fragile argumentaire de la Commission selon lequel M. Selmayr pouvait être désigné secrétaire général par simple transfert sans que le poste n'ait été déclaré vacant et la vacance publiée. En substance, a expliqué la juriste : un transfert de fonctionnaire ne peut s'effectuer que vers un poste vacant, et seule une situation grave, sérieuse et urgente peut justifier que cette vacance ne fasse pas l'objet d'une publication (et donc d'un appel à candidats).

Si Martin Selmayr ne renonce pas à son poste, le consensus se dessine : le prochain président de la Commission n'aura aucune crédibilité s'il ne le remplace pas immédiatement

« Alexander Italianer ayant annoncé sa démission le 21 février pour le 1^{er} avril, quelles étaient donc ces circonstances graves et urgentes qui justifiaient que Martin Selmayr soit nommé secrétaire général deux minutes après avoir été nommé secrétaire général adjoint ? », a demandé à

Günther Oettinger l'eurodéputé flamand Groen Bart Staes ? Malgré les relances, le commissaire n'a jamais répondu à la question. Pas plus qu'il n'a éclairci d'autres bizarreries, voire des mensonges de la Commission, apparus depuis : la participation du nouveau secrétaire général avec M. Juncker à la réunion politique des dirigeants du Parti populaire européen (droite modérée) avant le sommet de jeudi dernier ? « Les circonstances des menaces commerciales américaines demandaient qu'il soit à la disposition du Président, mais s'il était présent aux portes, il n'est pas entré dans la salle de délibération », répondait sans rire M. Oettinger. Est-ce vrai que c'est Selmayr qui

a dirigé (comme des sources journalistiques l'affirment) la rédaction des 80 pages de réponses de la Commission au Parlement européen sur sa propre nomination ? « Il a participé à certaines parties, mais aucunement pour influencer son contenu », répondait le commissaire, déclenchant l'hilarité sur le banc des journalistes installés à proximité. Et que dit le Commissaire sur le fait que Martin Selmayr savait au moins depuis Noël qu'il allait prendre le poste, comme *Le Soir* en a apporté la preuve ce mardi ? C'était comme si M. Oettinger n'entendait pas la question...

Et maintenant ? La Cocobu, insatisfaite, va renvoyer une batterie de questions écrites au commissaire Oettinger. Mais la présidente de la Cocobu achèvera un projet de résolution, qui fera l'objet d'amendements avant d'être soumis au vote de la session plénière du PE en avril. Selon nos informations, les conditions de la

promotion de Martin Selmayr feront l'objet d'une évaluation très sévère. Mais le texte ne comportera pas de demande de recoremancement de la procédure : « Il n'y a pas de base juridique pour ce faire », nous confiait une source parlementaire. Du reste, on pressent que les deux principaux groupes politiques - le PPE auquel appartiennent les dirigeants des trois institutions européennes, dont Juncker, et les sociaux-démocrates - ne semblent pas vouloir risquer une mise en cause de la Commission Juncker, à un an du Brexit sans compter les autres crises, ce qui aggraverait encore plus une réputation de la Commission et de l'UE que tout le monde, en public ou en privé, estime abîmée par le « Selmayrgate ».

Mais une chose paraît d'ores et déjà sûre. Si Martin Selmayr renonce pas à son poste - cela ne lui ressemblerait pas - le consensus politique se dessine : le prochain président de la Commission n'aura aucune crédibilité s'il ne le remplace pas immédiatement. Lors de la fameuse rencontre du PPE jeudi dernier où, contre tous les usages, le secrétaire général Selmayr avait accompagné le président de la Commission, M. Juncker avait dit aux dirigeants du PPE : « Si on le pousse dehors, je m'en vais. » C'est déjà le scénario inverse qui se profile : quand Juncker partira, Selmayr devra partir. Autrement dit, à peine nommé secrétaire général pour diriger durablement la puissante administration, Martin Selmayr est déjà un « lame duck » (canard boiteux), comme on le dit aux États-Unis : un dirigeant sur le départ à l'autorité amoindrie. ■

JUREK KUCZKIEWICZ